

Les affichages de postes sont disponibles en ligne via le [Guichet Web](#), durant les périodes prévues au calendrier d'affichage. Le Guichet Web est accessible en tout temps, sur n'importe quel appareil (ordinateur, cellulaire, tablette), partout dans le monde.

Un pas-à-pas indiquant les étapes à suivre pour poser sa candidature est disponible dans l'intranet (Espace employé/Affichage de postes et dotation) ou sur demande auprès du service de la Dotation interne.

Les différentes conventions collectives locales en vigueur prévoient toutefois des conditions à l'inscription au registre de postes.

FIQ

L'article 13.05 de la convention collective locale FIQ, entrée en vigueur le 27 août 2018, prévoit les modalités pour l'inscription au registre de postes.

*« Seules les personnes en absence durant toute la durée de la période d'affichage **ET** n'ayant pas accès à l'internet pour consulter les affichages de postes peuvent donc dorénavant s'inscrire au registre de postes ».*

Pour toute question relative aux conditions d'inscription au registre de postes, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des ressources humaines, au service de la Dotation interne par :

Téléphone : **450 569-4858, poste 70290**

Courriel : dotint.cat1.cisslau@ssss.gouv.qc.ca